

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.290

**Transport en commun
en site propre
(TCSP) : propositions
d'indemnisations de
la commission
d'indemnisation
amiable des
préjudices
économiques liés aux
travaux**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.290**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) : PROPOSITIONS D'INDEMNISATIONS DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du transport en commun en site propre (TCSP) des travaux de traitements de sol, de façade à façade, y compris le dévoiement de certains réseaux ont été engagés.

Une première tranche de travaux a débuté fin 2011 et se prolonge jusqu'à fin 2013 dans le quartier de Basseau – Grande Garenne, en concomitance avec les travaux de voirie de l'Opération de Renouvellement Urbain et dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage conclue entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême.

La réalisation de ces aménagements est de nature à pouvoir engendrer des gênes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

C'est pourquoi, le conseil communautaire, par délibération n°208 du 3 novembre 2011, a décidé de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation des professionnels riverains du projet d'aménagement du TCSP.

Il a également été décidé d'appuyer cette procédure d'indemnisation sur une Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux du TCSP, qui instruit les demandes d'indemnisation qui lui sont soumises et émet un avis de nature à éclairer la décision d'indemnisation éventuelle qui sera prise par le conseil communautaire.

Sont concernés par la Commission d'indemnisation amiable, les commerçants et artisans situés dans le périmètre des travaux d'aménagement du transport en commun en site propre et directement impactés par les travaux du chantier.

Réunie le jeudi 8 novembre 2012 à Angoulême, les membres de la Commission d'indemnisation amiable ont décidé après instruction de proposer une indemnisation pour 3 entreprises :

- LA PAUSE GOURMANDE – 341 rue de Basseau – 16000 ANGOULEME
- SARL BOUCHERIE MUSULMANE CHERIF – rue Saint Vincent de Paul - 16000 ANGOULEME
- DELTA - 335 Rue de Basseau - ANGOULEME

La proposition d'indemnisation est évaluée en prenant en compte la perte de marge brute par rapport à la moyenne des 3 dernières années avant les travaux :

Commerces	Adresse	Période étudiée	Activité	Indemnisation proposée
LA PAUSE GOURMANDE	341 rue de Basseau, 16000 Angoulême	Sept 2011 à juin 2012	Terminal de Cuisson et Epicerie	4 685 €
SARL BOUCHERIE MUSULMANE CHERIF	rue St Vincent de Paul, 16000 ANGOULEME	Sept 2011 à juin 2012	Boucherie	1 300 €
DELTA	335 rue de Basseau, 16000 Angoulême	Sept 2011 à juin 2012	Tabac-Pressé-Loto	28 700 €

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 novembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 novembre 2012,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER les montants des indemnisations proposés ci-dessus en faveur des entreprises ayant subi un préjudice commercial pendant les travaux du Transport en Commun en Site Propre.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer les protocoles d'Indemnisation pour les dossiers présentés ci-dessus.

D'IMPUTER la dépense à l'article 678 du budget annexe transports en commun.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 18 décembre 2012	Affiché le : 18 décembre 2012